
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Vendredi 24 Février 1792.

MM. les SOUSCRIPTIONS, dont l'abonnement finit à la fin de ce mois, & qui désireroient le renouveler, sont priés de faire connoître incessamment leurs intentions, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

ASSEMBLÉE NATIONALE

SECONDE LÉGISLATURE.

Suite de la Séance du Mercredi 22 Février.

LA préalable que M. Hérault de Séchelles jettoit sur tous les nouveaux modes de responsabilité à Proposer contre les Ministres, avoit un peu étonné les esprits. On n'étoit pas bien prêt à pérorer sur la manière dont il avoit envisagé cette question ; & pour s'y préparer, ou demandoit l'ajournement. M. Vergniaux même, le premier inscrit sur le registre de la parole, ne la retrouvoit plus. M. Vaublanc seul avoit tout prévu ; aussi étoit-il seul à demander, suivant la Constitution, que la discussion s'ouvrit après toute première lecture d'un projet de Décret. En vertu de la Constitution, il obtient la parole ; & le voilà sur la tribune.

« Lorsque vous demandez à établir le mode de cette responsabilité à exiger de nos Ministres, votre intention n'est pas sans doute de revenir sur tous les cas généraux exprimés par la Constitution même. On le fait, tout Ministre est responsable quand il agit contre la liberté & la Constitution, quand il ne fait pas observer nos loix. Mais il faut, pour le trouver coupable, que l'inexécution de la Loi provienne de son fait, & non des obstacles que lui opposeroient sans cesse un Peuple ruminant, inquiet, soupçonneux, indocile ; un Peuple qui veut être libre sans mœurs ; un Peuple qui ne voit dans le Roi, que l'ennemi de la volonté générale ; un Peuple qui, jalouse & les richesses & l'appareil de la Majesté Royale, au lieu d'y reconnoître l'instrument de la Loi, & surtout le vrai, le seul moyen de maintenir la division constitutionnelle des Pouvoirs.

« Apprenons à ce Peuple que la Royauté est une partie de cette Souveraineté qui lui appartient ; qu'elle est toute pour ses Loix ; & que ses Loix sont nulles, si le Pouvoir exécutif est nul. Apprenons-lui que tout *Citoyen* est aussi *Sujet* »
Oh ! Voilà ce que les Tribunes & nos Législa-

teurs eux-mêmes ne veulent pas apprendre. Des murmures subits & violens disent à l'Orateur combien ce mot *Sujet* nous scandalise. Par un beau mouvement oratoire, M. Vaublanc se tourne vers le Portrait de Jean-Jacques. « Ce n'est pas moi, Messieurs ; c'est ce grand homme qui vous l'a dit : tout Citoyen est Sujet de la Loi ».

L'apostrophe a réussi : le mot *Sujet* n'est plus une hérésie ; on crie, à la bonne heure ! l'Orateur en profite, & continue à démontrer que pour exiger la responsabilité, il faut commencer par écarter les obstacles. Ces obstacles, il les trouve partie dans les Loix elle-mêmes, parfois si incomplètes, qu'on ne fait si leur exécution appartient aux Ministres ou aux Départemens. Il les trouve dans l'organisation même des Corps Administratifs.

Malgré tout le respect qu'il doit à nos ci-devant Constituans, leur génie lui semble singulièrement en défaut dans cette partie. Il en atteste la difficulté & les lenteurs de la perception de l'impôt, l'inertie de ces Administrations si bien manifestée dans tous nos mouvemens populaires.

Toutes ces preuves conduisoient l'Orateur à la nécessité de tourmenter un peu moins les Ministres, de leur accorder un peu plus de confiance, abandonner les détails de l'exécution, de respecter & leurs personnes, & leurs fonctions. A ces conditions, il nous a promis que nous aurons bientôt des Sully & des Colbert. Le grand point est donc d'appeler au secours des Ministres la considération, la confiance publique & le respect. Mais, comment accoutumer un Peuple-Roi, un Peuple Souverain à respecter ses Ministres ou ses agens ? N'est-ce pas, à peu-près, vouloir que le Marchand respecte son Commis, le Bourgeois son serviteur ? M. Vaublanc ne désespère pas qu'on y parvienne ; & c'est dans cet objet qu'il propose la formation d'un nouveau Comité auquel seroient d'abord renvoyées toutes plaintes & accusations contre les Ministres ; & sur lesquelles l'Assemblée ne pourroit prononcer qu'après une discussion de trois Séances à six jour d'intervalle.

Ce discours a paru bien des fois captiver l'attention même de la ci-devant gauche. Il sera imprimé. Nous l'avons dit, la réplique n'étoit pas prête; la Séance s'est terminée par quelques débats qui n'ont été suivis d'aucune détermination sur la Martinique.

Séance du Jeudi 23 Février.

Il en coûte à certains membres de renoncer à la rancune contre le Ministre de la Marine. M. Duval, député de la ci-devant Bretagne, déclare que M. de Bertrand a perdu toute la confiance de ses députés Bretons, & demande qu'il soit déclaré que ce même Ministre a perdu la confiance de toute la Nation; il s'étonne sur-tout des lenteurs du Comité de la Marine qui n'a point encore présenté le dernier rapport demandé au sujet de ce Ministre.

M. Charron, au lieu de toutes ces agitations anti-ministérielles, voudroit qu'on s'occupât des Forêts Nationales; la négligence de l'Assemblée à cet égard fait perdre à la Nation deux cent mille livres par mois: pour ne plus mériter ce reproche, l'Assemblée met à l'ordre du jour pour demain la question sur les forêts.

Un nouveau procès se lève contre le Ministre de la Guerre; dans l'examen des Elèves du Génie, il a souffert qu'on laissât de côté les questions à faire sur le Catéchisme constitutionnel; le Rapporteur du Comité d'Instruction, bien persuadé que le Catéchisme n'est pas moins essentiel que les Mathématiques à l'Ecole du Génie, demande que tous ces examens soient regardés comme nuls & sans effets. Cette Motion est renvoyée au Comité Militaire.

Trois cent Membres exclus pour le moment de tous les Comités, & ne sachant pas trop comment passer leur temps à la plus grande utilité de la Nation dans les longues soirées de ces jours qui n'ont qu'une Séance, demandent que la Salle leur soit ouverte pour discuter amicalement les différents objets dont l'Assemblée s'occupera.

Cette proposition faite par M. Mouffet, est d'abord approuvée par M. de la Source; mais le public sera-t-il admis à ces Séances. *Non, non*, répondent quelques voix de la ci-devant droite. *Oui, oui*, répartent d'autres voix de la ci-devant gauche. Si le public n'est point admis à ces discussions, continuent ceux-ci, il pourra regarder les Séances comme des Comités généraux qu'ils ne nous appartient de tenir que dans des circonstances extraordinaires. Si vos Séances sont publiques, reprennent les autres, les spectateurs voyant les Députés discuter sans pouvoir décider, perdront le respect dû au sanctuaire des Loix, & vous verrez renaître, jusques dans cette salle, la scène des Feuillans,

Si vous vous assemblez sans pouvoir décréter, dit M. Vergniaux, vous n'êtes plus que des individus soumis à la police ordinaire. Les débats se prolongent; M. Merlin prétend au moins que les trois cent Membres intéressés à sa décision ne peuvent prendre part à la délibération. M. Moyffet trouve un peu ridicule que des Législateurs ne puissent opiner sur un Décret dont ils pro-

posent eux-mêmes le projet; puis, tout-à-coup, épris d'un bel enthousiasme: « Tandis que vous irez, les uns aux Jacobins, les autres aux Feuillans, je viendrai, moi, ici, contempler Mirabeau, me pénétrer de plus en plus de ses principes & de la vérité de son assertion, qu'il faut combattre les factieux jusqu'à la mort ».

En prononçant ces mots l'Orateur se tournoit vers la ci-devant gauche, & la ci-devant droite applaudissoit. MM. la Croix, Merlin, Albitte opposant Motion à Motion, font celles de tenir chaque jour des Séances du soir. « La Nation nous paie tous les jours, il faut lui consacrer tous nos instans ». C'est le tour des Tribunes d'applaudir; alors s'élève un long combat encore sur la priorité des deux Motions; on vient aux voix. La première & la seconde épreuve sont douteuses; on recourt à l'appel nominal.

M. Merlin l'emporte pour la priorité. M. Mouffet, retirant sa motion, rend la victoire inutile. Il est sept heures, on ne décide rien sur le fond de la question. Voilà une Séance de dix heures!

M É L A N G E S.

ON a de la peine à s'occuper de ce qui se passe dans l'intérieur des autres Etats, quand une foule d'événemens journaliers nous obligent de ne porter les yeux qu'autour de nous. Cependant ne cessons pas de faire attention aux fautes ou aux bonnes mesures de nos voisins, afin de devenir sages, si nous le pouvons, à leurs dépens.

Les Juifs domiciliés en Pologne vont être obligés de payer annuellement, pendant 20 années, 2 millions & demi pour les libertés qui leur sont accordées. Le Roi recevra de ce fonds un millions, & le sur-plus sera versé au Trésor Public. La population des Juifs se montent, à environ 800 mille.

Dans la Séance de la Diète du 21 Janvier, on a lu l'acte par lequel le Général Rzewski, non-seulement refuse de prêter serment à la nouvelle Constitution; mais encore proteste contre la succession héréditaire au Trône qui y est établie. Il est toujours à Jassy, ainsi que le Comte Potoki; & ils comptent l'un & l'autre sur l'assistance de la Russie. Et cette espérance des grands Seigneurs Polonois, est d'autant moins dénuée de fondement, qu'on est assuré que la Cour de Berlin a fait déclarer par son Ministre, le Marquis de Luchefini, que l'article 6 du traité fait entre elle & la République, l'empêchoit de rien faire pour le maintien de la nouvelle Constitution.— La Princesse de Wirtemberg est accouchée à Putaw, d'un Prince.

A Vienne, suivant les lettres du 5 Février, tout prend de plus en plus des apparences hostiles contre la France, & on ne craint plus de dire que la guerre paroît inévitable. L'Empereur a expédié des dépêches à la Cour de Berlin, pour l'instruire qu'il avoit des troupes toutes prêtes à mettre en Campagne; & que leur destination étoit de mettre l'Empire hors de toute atteinte. S. M. I. ajoute

qu'elle ne doute nullement que le Roi de Prusse n'y coopère efficacement de son côté, & qu'il ne se hâte de mettre sur pied un nombre de troupes proportionnées à celles qui n'attendent plus que les ordres pour marcher. Tous les Papiers Publics ont donné l'état des régimens & des hommes commandés par l'Autriche pour marcher aux frontières de France. Il nous suffira de l'annoncer, quand nous les aurons véritablement arrivés à leur destination.

On a supprimé depuis 1780 dans l'Autriche, la Bohême & la Galicie, 309 couvens d'hommes & 104 de femmes. Il en reste encore 420 d'hommes & 49 de femmes. On en supprimera encore 129.

Les lettres du Caire du 20 Octobre 1791, nous apprennent que le Nil n'est point sorti de son lit cette année, & que l'Egypte est en proie aux horreurs de la famine, le pain s'y vend cinq fois plus cher que le prix ordinaire.

De quelque côté que l'on entende parler de la Russie, ce n'est que pour apprendre des détails propres à faire admirer le génie immortel qui préside aux destinées de ce vaste Empire. On voit par les lettres de Corfou, que le Commandant Russe, dans le Levant, a payé exactement toutes les fournitures qui lui ont été faites pendant la dernière guerre.

Le Gouvernement Anglois, attentif à profiter de l'inaction & de l'impuissance où notre anarchie réduit notre Commerce, va envoyer une magnifique Ambassade en Chine. Jusqu'ici, nous avons entretenu exclusivement les liaisons les plus utiles, à l'aide de nos Missionnaires, avec les Chinois. Nous allons perdre ces grands avantages; ils nous seront ravés par Pitt, puisque notre irrégion nous fait dédaigner des moyens, précisément parce qu'ils sont entre des mains consacrées à Dieu, quelque peu dispendieux qu'ils soient d'ailleurs.

Au reste, ce même Ministre, qui a paru favoriser le Bill pour les Catholiques-Romains d'Irlande, ne l'a cependant pas appuyé de toute la force de son parti; car, ce Bill a été rejeté. Si M. Pitt perd un peu de ses créatures, par l'abandon des Catholiques Irlandois, il va s'en assurer un puissant renfort dans la classe du Peuple, en retirant 6 deniers par boisseau sur la taxe de la Drèche.

Ces réductions, sur les impositions, lui deviennent d'autant plus praticable, que le Trésor public va dorénavant avoir de moins à payer, 1^o. 36,000 liv., accordées au Landgrawe de Hesse-Cassel, pour l'entretien de douze mille hommes, suivant un traité conclu avec ce Prince, & qui est expiré; 2^o. 4000 liv. par chaque Régiment, à raison de la réduction de l'armée. On donnera 20 l. par an aux Capitaines, pour dédommagement de la perte qu'ils feront sur les non-effectifs.

On vient de faire partir de Bristol un vaisseau, qui sera bientôt suivi d'un autre, pour la nouvelle Colonie de Sierra-Leone, sur la côte d'Afrique. On espère, que vers le commencement de l'année prochaine, elle aura environ 290 mille acres plantés en canne à sucre.

Pendant que cette Puissance, notre rivale, multiplie ses ressources & agrandi ses moyens, nous nous consumons à faire des Loix, & nous épuisons toute notre fortune, tous nos moyens de subsistance pour nous acquérir la gloire d'être les premiers Législateurs du monde. Quand nos Loix seront finies, au prix de notre sang, & des richesses amassées par tant de soins; depuis quatorze siècles, il y a tout lieu de croire qu'il faudra que ceux qui resteront alors, aillent chercher un Peuple qui veuille adopter ces Loix & s'y soumettre. A juger de la disposition de ceux qui viendront après nous; par tout ce qui se passe sous nos yeux, on ne peut raisonnablement présumer que le nouveau Code soit jamais en vigueur.

Nous conviendrons cependant, d'après les lettres d'Avignon, du 13 que les informations sur les crimes des 16 & 17 Octobre, sont enfin terminées. 335 témoins ont été entendus; & cette affaire va se poursuivre avec beaucoup d'activité.

Mais que se passe-t-il dans tout le reste du Royaume? A Vannes en Bretagne, le Régiment de Welsh, assemblé pour recevoir les Officiers constitutionnels qui venoient prendre la place de ceux qui l'avoient commandé avec honneur, a signifié unanimement qu'il ne vouloit pas d'Officiers de pareille facture à sa tête; & il s'est retiré dans ses casernes. Les choses en sont encore là.

A Valogne, en Basse-Normandie, des Membres de la Municipalité ont été promenés sur l'âne & mis en prison par ordre du Club. Voici le fait. « Cette Ville a été dernièrement à la veille d'éprouver une secousse violente...

» L'hôpital de Valogne n'avoit point encore de Chapelain constitutionnels; & les enfans de tout âge, & de tout sexe, étoient entre les mains d'un Prêtre non-assermenté & des Religieuses. La Municipalité de cette Ville, composée de deux partis opposés en principes, & à-peu-près égaux en force, décida, le 30 Décembre dernier, que M. Aquez, Prêtre assermenté, seroit installé le Dimanche suivant, pour remplir les fonctions de Chapelain constitutionnel. Le premier Janvier, l'installation se fit par deux Officiers-Municipaux & deux Notables.

» Dès-lors, la Supérieure & les autres Religieuses, empêchèrent les enfans d'assister à la Messe du Prêtre constitutionnel.

» La Municipalité arrêta que deux Sentinelles seroient placées aux portes de l'Hôpital, & qu'il seroit écrit à la Supérieure, pour lui enjoindre de permettre aux enfans qui lui sont confiés, d'assister à la Messe du nouveau Chapelain.

» Le 12 Janvier, un Arrêté du District ordonne, d'après une lettre de la Supérieure, que le sieur Euval, ancien Chapelain, non-assermenté, reprendra ses fonctions, & que les Sentinelles se retireront: déclare nul l'acte d'installation sur le motif que la nomination de M. Aquez n'avoit point été notifiée au District, ni n'avoit point reçu le visa ni l'approbation du Département.

» Le 14, d'après le vœu des Jacobins, il fut arrêté que l'Eglise continueroit d'être ouverte,

comme à l'ordinaire, & que l'on se borneroit à requérir le doublement de la Garde....

» Le 15, le Peuple se porte à deux heures à l'Eglise de l'Hôpital, conduit le Chapelain à la Municipalité... Alors les *sans-culottes* envoient chercher un âne à l'Hôpital, pour promener dessus le Chapelain non-affermé. Il demande à être conduit en prison, & les Officiers-Municipaux, revêtus de leurs écharpes, l'y conduisent... Les sieurs Allain & Huet descendent bientôt de l'Hôtel-de-Ville, sans être revêtus des marques indicatives de leurs fonctions : l'âne les attendoit; ils demande aussi la prison, & s'y rendent eux-mêmes en traversant la foule....»

A Dunkerque, les scènes ont été plus affreuses. En Voici les détails :

« Le 14 Février, les Maisons de commerce de S. Hoel, de S. Laurent, Bicays; Devinck, Dourlen, Foiffey père & fils, Caillier père & Callier fils, ont été livrées à la fureur des *sans culottes*. Les meubles, les glaces, les voitures, les pendules y ont été faggés, les marchandises y ont été pillées, les croisées, les cheminées, les escaliers, les murs même y ont été méchamment & soigneusement dégradés, & les cotons, les tabacs, les sucres, les cafés, les indigos, &c. ont été emportés par des scélérats des deux sexes. Il n'est pas jusqu'aux animaux domestiques qu'ils n'aient sacrifiés à leur rage. Nous avons vu ces brigands faire plusieurs voyages chargés de marchandises, au point de succomber sous le poids. Tous les liquides ont été jetés dans les ruisseaux. Heureusement aucun des propriétaires n'a été victime jusqu'à présent.

» Cette bagarre a commencé vers les neuf heures & demie du matin, & la Municipalité n'est venue promener son drapeau rouge qu'à deux heures de l'après-midi. Dès l'instant que l'ordre a été donné, les braves Cavaliers de Cravates ont poursuivi, renversé, dispersé la populace qui fuyoit devant eux.

» Mais comme ils ne sont en cette ville qu'une cinquantaine & qu'ils ne pouvoient pas être partout en même temps, le désordre recommençoit bientôt dans les lieux qu'ils étoient forcés d'abandonner. Cependant, grace à cette brave cavalerie, le calme a été rétabli vers les onze heures du soir. Il a été impossible de rassembler plus 200 hommes de la Gendarmerie Nationale, dans les différentes Sections. L'on désigne encore les maisons de Dauchi, Gaudard, Marlier, Varlet & plusieurs autres à chacune desquelles on a accordé un piquet de 30 hommes.

» Il n'y a point de tués, mais il y a beaucoup de blessés ».

On peut croire que ces désordres ne sont pas encore à leur fin, à en juger par ces expressions de M. Bazir, dans la Séance des Jacobins du 19 de ce mois.

« Il résulte de toutes les pièces que, dans six

mois, les Emigrés croient être rentrés, & que tout ira à leur vœu.

» Sur trente mille hommes qui sont à Marseille en état de porter les armes, il n'y en a que cinq à 6 mille qui soient armés, le Conseil général de la Commune de Marseille a ordonné la fabrication & l'achat de six mille fusils, de six mille sabres & six mille piques. Il ne faut plus nous faire une fausse illusion. On craint d'armer le Peuple parce qu'on veut encore l'opprimer; *mais malheur aux tyrans, car le jour n'est pas loin où la France entière va se soulever toute hérissée de piques, & ce jour sera fatal à ses tyrans.* Quand à nous, s'il faut que Marseille combatte Arles, pour effacer la honte de l'avoir fondée, elle le fera, les Marseillois feront voir qu'ils sont dignes de mourir pour la Liberté ».

DU 23 FÉVRIER 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.
Six derniers mois de 1791. Lettre E.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 j. de date.

Amsterdam, 30 $\frac{1}{2}$.	Cadix, 27 liv. 7 f. à 10.
Hambourg, 355.	Gènes, 175.
Londres, 16 $\frac{1}{2}$.	Livourne, 185.
Madrid, 27 liv. 7 f. à 10.	Lyon, P. Rois, 1 $\frac{1}{4}$ p $\frac{1}{2}$ p.

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2110. 7 $\frac{1}{2}$.
Portion de 1600 liv.....
Portion de 312 liv. 10 sols.....	285.
Portion de 100 liv.....
Loterie d'Octobre, à 400 liv.....
— Sorties.....
Emprunt d'Octobre de 500 liv.....
Empr. de Déc. 1782, Quitt. de fin.....	3. 1 $\frac{1}{4}$. 2 $\frac{1}{2}$ p.
— Sorties.....
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784.....	3. 3 $\frac{3}{4}$. 7 $\frac{1}{2}$ b.
— Sorties.....	1 $\frac{1}{4}$ p.
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins.....
— Sans Bulletin.....	4 $\frac{1}{2}$. 5. 5 $\frac{1}{2}$ b.
— Sorti en viager.....	9. 5. 10. 9. 4 b.
Bulletins.....	70. 72.
— Sortis.....	89.

Action nouv. des Indes 1240. 45. 48. 47. 66. 67. 66.	
Caisse d'Escompte.....	3805. 10. 5. 8. 10. . .
Demi-Caisse.....	1896. 1900. 5.
Quittance des Eaux de Paris.....
Emprunt de Novembre 1787, à 5 p $\frac{1}{2}$
— à 4 pour %.....
Empr. de 80 millions. Août 1789.....	1 $\frac{1}{4}$. 7 $\frac{1}{2}$. 2. p.
Affurance contre les incendies 411. 10. 12. 13. 14. 13.	
Affurance à vie.....	506. 7. 10. 22. 20. 18.

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 23 Février.

Il faut la somme de 165 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.
Les louis, pour des Assignats, coûtent 18 l. f.

On souscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI, rue Taranne, n $^{\circ}$ 33, Fauxb. S. Germain. Le prix de la Soucription est pour un an, de 30 liv pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour 3 mois, pour Paris; & de 20 liv. pour la Province, rendu port franc.